



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une d'artère sur le territoire
de la commune de Perly-Certoux

10 mars 2008

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la commune de Perly-Certoux du 14 février 2008;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 19 février 2008;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Passage Oublié

au petit passage partant de la route de Certoux et aboutissant au N° 125 du Passage des Chats.

Nom donné à ce passage suite aux travaux de rénovation entrepris en 2005 et qui, en raison de la configuration des lieux, avait été "oublié".

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} mai 2008.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DI - OCP	1 ex.
DT	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

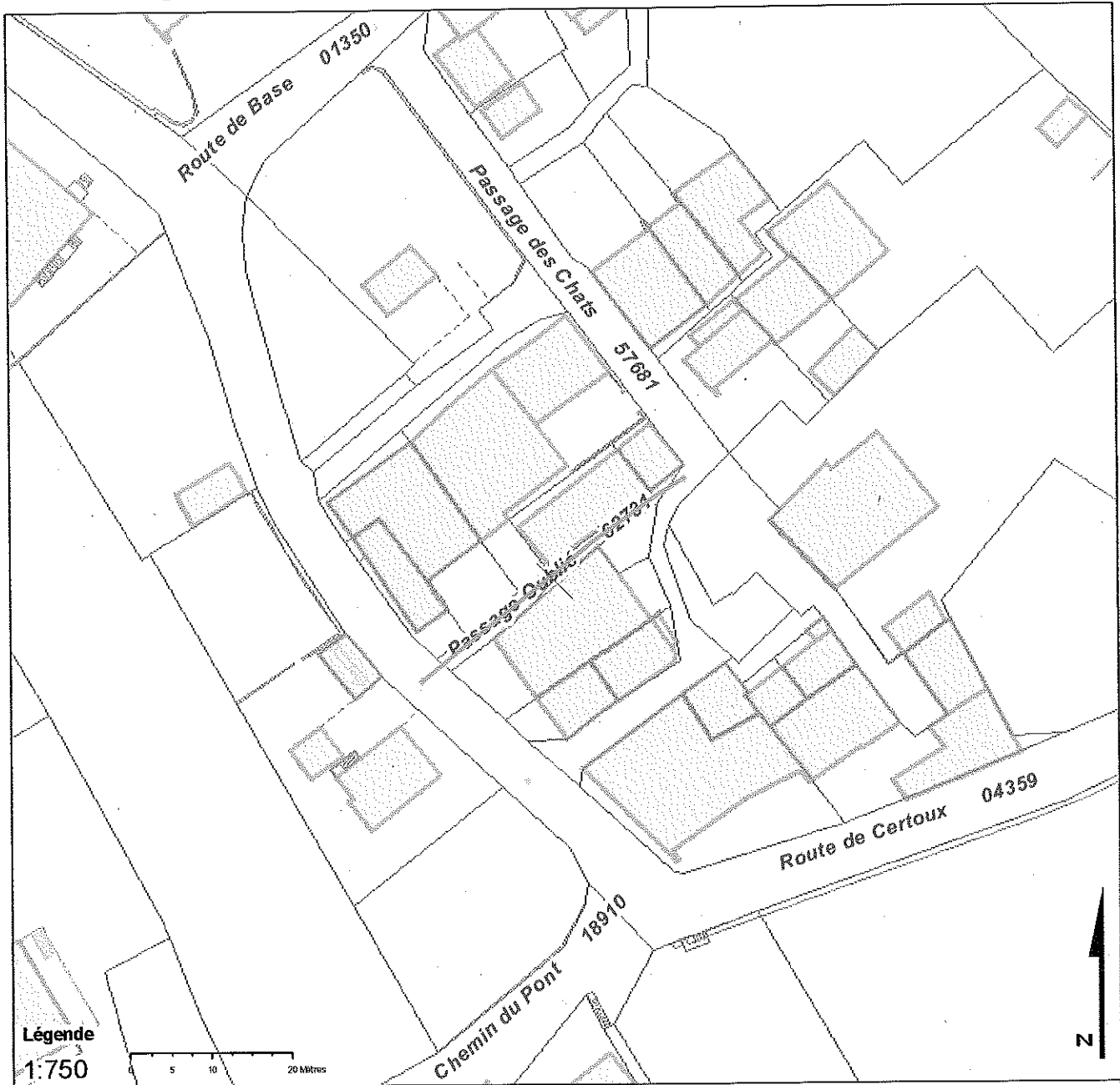
Le chancelier d'Etat :



DT - DCMO
Quai du Rhône 12
1211 Genève 36
1211 Genève 8

Dossier traité par: Vincent Galley
tél: 022.327.45.00
fax: 022.327.53.80
e-mail: vincent.galley@etat.ge.ch

Plan des adresses municipales



Informations dénuées de foi publique

Prestation:

Commune de Perly-Certoux

Nouvelle dénomination d'artère:

Passage Oublié

ACE 10-3-2008 / Code Voie 62731

